



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

9 juillet 2010

Service des droits des femmes et de l'égalité

Trois nouvelles nominations au SDFE

Alexandra Destais a été nommée le 1^{er} juin chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité du Calvados. Docteure en littérature française de l'Université de Caen et chargée de cours, elle a travaillé sur les représentations sexuées au sein de la littérature féminine de la deuxième moitié du XX^e siècle et, plus particulièrement, sur la réception critique de l'érotisme littéraire féminin. Parallèlement à ses fonctions, elle anime un séminaire « Femmes et Société » à l'Université populaire de Caen et écrit des articles pour le site maviepro.fr, site consacré à la vie professionnelle des femmes. **Alexandra Destais** était collaboratrice à la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Basse-Normandie depuis 2008.



Ophélie Saphy a pris les fonctions de chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité du Rhône le 1^{er} juin. Elle est titulaire d'une licence et d'un Master 1 de science politique de l'Université de Lyon 2 et d'une licence de philosophie de l'Université de Lyon 3. **Ophélie Saphy** a rejoint la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Rhône-Alpes en 2007, comme collaboratrice de la déléguée régionale, après y avoir effectué son stage de fin d'étude et rédigé un rapport d'analyse sur une enquête sur les mariages forcés dans le département du Rhône. Avant cela, elle a été intervenante scolaire, puis animatrice à

Villeurbanne à la Maison des jeunes et de la culture, dans un Centre social puis au Service municipal de la jeunesse en tant que directrice adjointe.

Fabienne Hoffmeyer a été nommée le 1^{er} juillet adjointe à la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA). Titulaire d'un diplôme universitaire de 3^e cycle « Technique de communication » de l'Ecole de journalisme de Marseille et d'une maîtrise de sociologie, **Fabienne Hoffmeyer**, avant de rejoindre la DRDFE, travaillait depuis 1997 à la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle PACA où elle a été en particulier chargée de mission au service « Fonds social européen ». Dans ses différentes missions au sein de la DRTEFP, elle a travaillé sur les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes. Avant cela elle a été directrice de la PAIO de Marseille centre, chargée de mission « politique contractuelle auprès des entreprises » à la DRFP PACA puis Directrice du Centre de formation de Point à Pitre en Guadeloupe.



Nous leur souhaitons à toutes les trois la bienvenue au SDFE.

Législation, réglementation, nominations

Loi sur le dialogue social dans la Fonction publique

La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la Fonction publique a été publiée au **Journal officiel** du 6 juillet. Le projet de loi relatif à la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique avait été définitivement adopté par le Parlement, le 23 juin, après un ultime vote des deux chambres sur le texte adopté en commission mixte paritaire. La nouvelle loi étend le champ de la négociation collective dans la Fonction publique au-delà de la question des salaires, à laquelle elle était auparavant cantonnée. Les syndicats de fonctionnaires ont ainsi désormais qualité pour participer avec les autorités compétentes à des négociations relatives dans différents domaines, en particulier à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

[Consulter le texte sur Légifrance](#)

Prêt à l'amélioration de l'habitat pour les assistants maternels

Travail Social Actualité (TSA) annonce dans son édition du 8 juillet, que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2010 a ouvert le prêt à l'amélioration de l'habitat (PAH) de la branche famille aux assistants maternels. Selon **TSA**, le dispositif a été récemment détaillé par deux circulaires de la **direction de la sécurité sociale** (1^{er} juin 2010) puis de la **Caisse nationale des allocations familiales** (16 juin 2010). Les assistants maternels agréés, en cours d'agrément, de renouvellement ou d'extension de leur agrément peuvent désormais bénéficier d'un prêt de 10 000 € maximum, sans intérêt, pour financer des travaux visant à améliorer l'accueil, la santé ou la sécurité des enfants accueillis.

Assemblée nationale

Dissimulation du visage dans l'espace public

Le texte résultant des délibérations en première lecture à l'Assemblée nationale à l'issue de la seconde séance du 7 juillet et la vidéo des débats ont été mis en ligne sur le site de l'Assemblée. Le vote sur l'ensemble du projet de loi aura lieu le mardi 13 juillet 2010. (Voir également ci-dessous **Débat sur le port du voile intégral**).

[Retrouver le dossier législatif sur le site de l'Assemblée](#)

Sénat

L'avenir des services à la personne

Un rapport de **Joseph Kergueris**, au nom de la délégation sénatoriale à la prospective, sur l'avenir des services à la personne a été mis en ligne sur le site du Sénat. Le rapport du sénateur **Joseph Kergueris** (UC, Morbihan) dresse un bilan contrasté de la politique de soutien aux services à la personne, dont la superposition d'instruments généralement mal évalués est une des caractéristiques. Il évalue le potentiel et le coût de cette politique pour les décennies à venir en recourant à un exercice de prospective réalisé par le Bureau d'information et de prévisions économiques (BIPE).

[Télécharger le rapport sur le site du Sénat](#)

Observatoire de la parité

Un communiqué de Michèle André

Dans un communiqué diffusé le 6 juillet, **Michèle André**, présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat rappelle « *les grands chantiers qui s'offrent à l'Observatoire de la parité enfin reconstitué* ». Elle espère que l'Observatoire puisse faire progresser la réflexion sur trois objectifs : « *l'autonomie économique des femmes et l'égalité professionnelle* », « *le combat pour la dignité des femmes* », et « *la défense de la citoyenneté* ».

[Lire le communiqué sur le site du Sénat](#)

L'Observatoire de la parité contesté

Alors que le nouvel Observatoire de la parité vient juste d'être installé (synthèses des 28 juin et 2 juillet), il semble que le niveau d'attente soit très élevé, en effet, **Les Nouvelles news**, alors que l'Observatoire n'a pas encore commencé ses travaux, ont publié sous le titre « *L'avenir incertain de la parité* », un article dans lequel le site d'information estime que « *la constitution très contestée de l'observatoire, son manque de moyens, et le désintérêt des pouvoirs publics amoindrissent ses chances de réussite* ». L'article a été repris sur **Rue89** qui titre « *L'avenir de la parité dans les mains d'un observatoire contesté* ».

Conseil, économique, social et environnemental

Remobiliser autour des objectifs du millénaire pour le développement

Après un premier avis rendu en 2006 sur « *Les objectifs de développement du Millénaire : quels financements innovants ?* » et à quelques semaines de la réunion plénière de haut niveau des Nations unies sur ce sujet, le **Conseil économique, social et environnemental** (CESE) souhaite, avec une nouvelle contribution intitulée « *Remobiliser autour des objectifs du millénaire pour le développement* », faire entendre sa voix sur les moyens d'une remobilisation de toutes les énergies en faveur précisément d'une accélération de la mise en œuvre de ces OMD. Le document indique notamment que « *l'éducation, et le CESE le rappelle avec vigueur, est fondamentale pour agir également en faveur de la promotion des femmes et plus largement de l'égalité des genres, elles-mêmes élevées au rang d'OMD (objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. NDR). Là aussi, on ne peut que déplorer l'insuffisance des avancées. Trois cinquièmes des enfants privés du droit d'aller à l'école sont des filles* ».

HALDE

Une tribune de Yazid Sabeg dans Libération

Yazid Sabeg, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, s'en prend une nouvelle fois (synthèse du 4 juin) à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) dans une tribune publiée par **Libération** du 5 juillet sous le titre « *Il est urgent de réformer la HALDE* ». **Yazid Sabeg** estime que, au sein des services du défenseur des droits, « *le choix pourrait être fait de dédier la HALDE à la lutte contre les discriminations ethniques* ». Le Commissaire souhaite également la création d'un « *Observatoire de l'égalité, de la parité et de la diversité* ».

Le point sur... le « Défenseur des droits »

Sous le titre « Constitution et pouvoirs public. Le défenseur des droits », le **Recueil Dalloz** publie dans son édition du 1^{er} juillet un point complet fait par **Jean-Claude Zarka**, maître de conférences à l'Université de Toulouse 1, sur le projet de loi organique adopté en première lecture par le Sénat le 3 juin. Un projet qui « s'attache à préciser les pouvoirs et le statut de cette super autorité administrative indépendante ». « Par rapport aux institutions auxquelles il vient se substituer », explique l'auteur, « le Défenseur des droits bénéficiera d'une saisine facilitée et de pouvoirs accrus. Il disposera d'une compétence générale en matière de protection des droits et libertés et sera le défenseur de tous les droits ». Et d'indiquer qu'il « vient se substituer à quatre autorités administratives indépendantes (AAI) : le Médiateur de la République, la Commission nationale de déontologie de la sécurité, le Défenseur des enfants et la Haute autorité de lutte contre les discriminations ». **Jean-Claude Zarka** souligne que le rattachement « très contesté » de la HALDE au Défenseur des droits n'avait pas été envisagé au départ par le gouvernement et que le Défenseur des enfants « conservera son nom ».

La HALDE va s'autosaisir sur la retraite des femmes



« La Halde va s'autosaisir sur la retraite des femmes », annonce sa présidente, **Jeannette Bougrab**, dans un entretien accordé aux **Echos** du 8 juillet rappelant que « plus on repousse l'âge légal, moins les femmes ont de chances d'avoir une pension à taux plein ». Le 8 juillet, sur son site, **L'Expansion** se questionne : « Les femmes sont-elles vraiment défavorisées par la réforme des retraites? ». Le journal annonce qu'à « quelques jours de l'examen en conseil des ministres de la réforme des retraites, la Halde dénonce ses inégalités envers les femmes ». « Un pavé dans la mare du gouvernement qui présente son projet de loi comme "juste" » souligne l'hebdomadaire qui précise : « une commission spéciale chargée de réfléchir sur le sujet a été créée au sein de l'autorité administrative indépendante. Son rôle sera de faire des recommandations au gouvernement dans le cadre de la réforme des retraites, qui sera examinée en septembre à l'Assemblée ». L'information est également reprise le 9 juillet par **La Croix** (« La Halde estime les femmes défavorisées par la réforme ») et **L'Humanité** (« La Halde s'empare de la question des retraites des femmes »). (Photo © Reuters / Robert Pratta)

Débat sur le port du voile intégral

« Les revendications identitaires sont inquiétantes »

Le Monde des 4 et 5 juillet a publié un entretien avec, **Jean-Michel Quillardet**, le président de l'Observatoire de la laïcité qui « défend une conception du combat laïque qui va au delà de la loi de 1905 ». Il s'exprime en particulier sur le projet de loi d'interdiction du voile intégral.

Dérives intégristes dans les hôpitaux

« Une femme a fini par descendre au bloc avec son voile ». Dans un entretien accordé à **Libération** du 7 juillet, l'essayiste **Isabelle Lévy**, auteur de « Français et musulman : est-ce possible ? » (Presses de la Renaissance), dénonce « les dérives intégristes » constatées dans les hôpitaux.

« Féministes version Coran »

L'Express du 7 juillet a publié une enquête titrée « Féministes version Coran ». « *Au nom de l'islam, elles défendent les droits des femmes voilées* », explique l'hebdomadaire qui a enquêté « *sur ces militantes pour qui l'égalité des sexes doit plus au prophète qu'au MLF* ». **L'Express** a également mis en ligne sur son site un débat intitulé « Le féminisme est-il soluble dans l'islam ? ».

De nombreuses retombées dans la presse suite aux débats à l'Assemblée

Le Figaro des 3 et 4 juillet annonçait que « *les socialistes pourraient voter le projet du gouvernement* ». Le quotidien y consacrait également son éditorial sous le titre : « PS et burqa : encore un effort ». Le 5 juillet, la plupart des journaux annonçaient, à l'image du **Parisien**, que « *la loi contre le burqa allait être votée par les députés* ». **La Croix** y consacrait sa une soulignant le « *consensus par défaut* » contre le voile intégral rappelant « *l'opposition, qui ne voulait pas légiférer, ne devrait finalement pas voter contre* ». En pages intérieures le quotidien catholique explique que « *les habitants d'Aubervilliers* » sont « *partagés sur le voile intégral* ». Le journal publie également des repères, un point sur la situation en Europe, avec un focus sur l'Italie où le Parlement va examiner trois textes. **La Croix** donne enfin la parole à **Claire de Galember**, sociologue des religions au CNRS, pour qui « *on peut porter le voile et développer un discours féministe* », et **Dominique Schnapper**, sociologue et ancienne membre du Conseil constitutionnel, qui explique que « *la loi traduit une évolution de notre conception de l'ordre public* ». Pour la spécialiste des questions d'intégration, « *le problème de la burqa n'a pas échappé à une instrumentalisation politique* ». Le lendemain, **La Croix** (6 juillet) consacre un nouvel article au sujet et cite **Jean-François Copé** : la loi est « *le point d'orgue d'un combat difficile engagé depuis un an* ». Le patron des députés UMP estime que « *le Parlement a pour la première fois, su imposer un rapport de force avec l'exécutif* ». Dans **Libération** du 6 juillet c'est la ministre de la Justice, **Michèle Alliot-Marie** qui s'exprime : « *la République se vit à visage découvert* » clame-t-elle avant d'espérer le « *consensus* » à l'Assemblée. **Les Echos**, eux, soulignent que « *Amnesty International (est) contre l'interdiction de la burqa* ». **France Soir** consacre une nouvelle page à des témoignages (le voile entre « *prison* » et « *liberté* ») et **Le Parisien** annonce « *un débat dépassionné* ». Enfin, pour **L'Humanité** du 6 juillet, « *le Parti socialiste se dévoile sur la burqa* ». Le 7 juillet, alors que les débats ont commencé la veille à l'Assemblée, les journaux annoncent que les socialistes ne participeront pas au vote, « *Le PS botte en touche* », titre **Métro**. **Les Echos** indiquent que « *les socialistes ne participeront pas au vote* » et que **Manuel Valls** n'approuve pas cette décision. Enfin, le 8 juillet, les quotidiens annoncent le dernier rebondissement et titrent, par exemple : « *Burqa : le président de l'Assemblée saisira le Conseil constitutionnel* » (**Le Figaro**), « *Burqa : Jean-François Copé dévoile son joker* » (**Libération**), « *Burqa : Copé crée la surprise en annonçant la saisine des sages* » (**Les Echos**) ou « *Burqa : les députés découvrent leur jeu* » (**L'Humanité**). En effet, comme l'explique **La Croix** : « *la question de la solidité juridique d'une telle prohibition générale aura dominé de bout en bout les échanges entre les députés* ». Pour finir, on signalera trois dessins de **Plantu** à la une du **Monde** (datés 7, 8 et 9 juillet) dans lesquels le dessinateur mélange avec talent l'affaire Bettencourt et le débat à l'Assemblée. Liliane Bettencourt y est à chaque fois représentée en voile intégral noir... (Photo © Laurent Philippe).



Un communiqué de « Femmes contre les intégrismes »

Femmes contre les intégrismes a diffusé un communiqué le 7 juillet pour demander au législateur de « *de prendre ses responsabilités en connaissance de cause* », car, selon l'association, « *il en va du respect des droits des femmes et de leur liberté ; il en va aussi du respect de la laïcité et de l'égalité républicaine* ». « *Nous avons pleinement conscience que le débat public a été largement faussé par les tactiques politiciennes de droite et de gauche* », estime l'association, « *édulcoré d'un côté et caricaturé de l'autre. Cependant, faut-il se cacher derrière son petit doigt tandis qu'il est urgent de lutter contre les intégrismes et contre toutes les régressions qu'ils engendrent pour les femmes, en France ?* ». Et d'ajouter : « *depuis quinze ans, nous défendons l'idée que le débat et la lutte contre les intégrismes seraient plus féconds si l'on prêtait l'oreille à celles et ceux qui, de part et d'autre de la Méditerranée, se battent contre toutes les formes de violences faites aux femmes, dont l'imposition du voile, et promeuvent l'égalité et la laïcité que nous avons à soutenir encore aujourd'hui, en France* ».



Egalité dans la vie personnelle et sociale

Loi contre les violences faites spécifiquement aux femmes

La Proposition de loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants a été adoptée sans modification en 2^e lecture par l'Assemblée nationale le 29 juin 2010. Le texte de loi devrait être publié au **Journal officiel** prochainement.



On notera deux communiqués suite au vote de la loi. Le 29 juin, **Gaëlle Lenfant** (photo), secrétaire nationale adjointe aux droits des femmes, qui estime que le « *vote de la loi contre les violences faites aux femmes* » est « *une avancée importante qui doit maintenant être mise en œuvre* ». Pour **Gaëlle Lenfant**, « *des mesures comme « l'ordonnance de protection », la création du délit de « violence psychologique » et le bracelet électronique pour les conjoints violents peuvent permettre de changer vraiment les choses pour des milliers de femmes* ». Mais selon elle, « *pour être mises en œuvre, ces mesures ont besoin de volonté politique et de moyens* ». « *Les socialistes seront donc très vigilants et ils veilleront à l'application effective de cette loi* » prévient-elle avant de conclure : « *des moyens*

humains et financiers conséquents doivent être mobilisés afin de donner toute leur force aux outils juridiques ». **Danielle Bousquet**, députée PS des Côtes-d'Armor, vice-présidente de l'Assemblée nationale et présidente de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi contre les violences faites aux femmes, a également diffusé un communiqué le 29 juin. Pour elle l'adoption de la loi contre les violences faites aux femmes est « *un véritable acte de civilisation* ». Elle revient sur le « *parcours parlementaire exceptionnel* » de cette « *loi décisive* » et rappelle la mobilisation du **Collectif national pour les droits des femmes** à l'origine de la loi. **Danielle Bousquet** explique les « *avancées considérables et novatrices pour mieux protéger et mieux prévenir* » et indique que « *l'investissement du Parlement se poursuivra pour s'assurer d'une mise en œuvre rapide et efficace de cette loi, et pour aboutir au dispositif-cadre global et cohérent contre ces violences de genre* ».

[Retrouver le texte de la « petite loi » sur le site de l'Assemblée](#)

Egalité dans la vie professionnelle

Emploi et chômage des 50 - 64 ans en 2009

Selon une étude de la **Direction de, l'animation, de la recherche, des études et des statistiques** (DARES) à 59 ans, plus d'un senior sur deux s'est retiré du marché du travail, alors qu'ils n'ont, pour la plupart, pas encore atteint l'âge légal de départ à la retraite. Ces chiffres montrent que l'activité des seniors reste « *très variable* » selon l'âge, et décroît rapidement après 54 ans. A cet âge, neuf hommes sur dix et trois femmes sur quatre sont sur le marché du travail en 2009, en activité ou en recherche d'emploi. D'une manière générale, le taux d'activité des seniors, hommes ou femmes, a « *progressé continûment depuis 2001* ». On notera également que « *l'ancienneté dans le chômage est (...) plus élevée pour les seniors, particulièrement pour les hommes* » : 47 % des chômeurs âgés de 50 à 64 ans sont au chômage depuis « *plus d'un an* » en 2009 (50 % des hommes et 45 % des femmes).

[Télécharger l'étude sur notre site](#)

Menaces sur les services à la personne ?

Consacrant un article à l'économie de 500 millions d'euros prévue du fait de la suppression annoncée des exonérations de charges pour les emplois de service, **Les Echos** du 7 juillet affirment qu'elle « *pourrait conduire à une baisse des droits à retraite des employés à domicile salariés de particuliers* ». **La Tribune** voit l'emploi, comme le logement « *sacrifié sur l'autel de la 'ri-lance'* » et **Le Figaro** souligne que « *les ménages paieront plus* ».

Régions

Hubertine a son logo !

En conclusion de l'après midi de réflexion organisée par le **Centre Hubertine Auclert** le 5 juillet (synthèse du 2 juillet), **Claudie Baudino**, la directrice, a dévoilé le logo du centre et a expliqué les grandes lignes qui ont présidé à sa conception : « *des barres d'égalité verticales pour inspirer une envolée vers l'égalité. Un ensemble graphique qui joue sur la verticalité et l'horizontalité pour évoquer un mouvement, une dynamique de déconstruction. Des lettres en minuscules, toutes mises sur un pied d'égalité. Deux couleurs, dont le rouge orangé en hommage à la radicalité. Hubertine, le prénom, la femme, le centre, enfin visible(s) ! Hubertine comme lieu d'intersection où l'on se rassemble pour débattre de l'égalité femmes-hommes, où l'on permet aux barres de se déplacer, de converger* ». L'étoile du Conseil régional d'Ile-de-France, qui est à l'origine de la création du centre, est également présente, à droite de « Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes hommes », une **égalité** qui saute aux yeux...



Publications, parutions

« Les discriminations entre les femmes et les hommes » selon l'OFCE

Le numéro 114 (juillet 2010) de la **Revue de l'OFCE**, sous la direction de **Françoise Milewski** et **Hélène Périvier**, s'intitule « Les discriminations entre les femmes et les hommes ». **L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)** est le centre de recherche en économie de Sciences-Po. Selon le résumé, l'objectif de ce numéro spécial sur les discriminations entre les femmes et les hommes est « *de croiser les regards de différentes sciences sociales. Chaque discipline aborde cette problématique avec ses propres outils et apporte des éléments de réponse : comment conceptualiser et mesurer la discrimination de sexe ? Comment celle-ci s'intègre-t-elle dans nos systèmes démocratiques et capitalistes ? Quel rôle jouent les pouvoirs publics ? Les regards portés en de multiples directions sont un apport à la compréhension d'ensemble. Sans prétendre à l'exhaustivité, la démarche adoptée dans ce numéro est de multiplier les intersections. Des approches théoriques côtoient des recherches appliquées et une attention particulière est portée aux politiques publiques qui luttent contre les discriminations ou celles qui en créent. Les questionnements théoriques et empiriques mêlés aux interrogations propres des auteurs-es invitent à poursuivre la recherche. Ce numéro spécial est conçu comme une ouverture au débat* ».



[Lire le sommaire et les résumés sur le site de l'OFCE](#)



Les modes d'organisations des crèches collectives et les métiers de la petite enfance

Cette étude de la **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)** (*Études et résultats* n° 732 de juillet 2010), apporte un éclairage sur la gestion de l'offre d'accueil des jeunes enfants, l'organisation, les métiers et le personnel employé dans les établissements d'accueil collectif. Elle s'appuie sur une enquête qualitative menée auprès de quinze structures d'accueil et des services responsables de la petite enfance dans les municipalités où elles sont situées.

[Télécharger l'étude de la DREES](#)

International

Journée internationale contre la lapidation

A l'occasion de la journée internationale contre la lapidation, le 11 juillet, le site **Sisyph** a publié un appel à « *marquer cette journée* ». Le site évoque le cas de « *Sakine Mohammadi Ashtiani qui est sur le point d'être lapidée pour adultère* » en Iran.

[Retrouver l'appel sur le site Sisyph](#)

Discriminations salariales : un parti féministe suédois brûle 10 000 euros

Des billets de banque pour une valeur de 100 000 couronnes suédoises, soit un peu plus de 10 000 euros, ont été brûlés mardi par un parti féministe suédois. « *Cent mille couronnes, c'est ce que perdent les femmes à chaque minute dans le système actuel où les salaires sont déterminés en fonction du sexe* », a déclaré **Gudrun Schyman**, chef du parti **Initiative féministe**. « *Nous allons mettre le feu à 100.000 couronnes et nous allons le faire pour obtenir des salaires justes* », a-t-elle lancé. Il a fallu quarante minutes pour brûler le sac qui contenait les billets de 100 couronnes, donnés par une société de relations publiques. (D'après l'Agence France Presse).



<http://www.feministisktinitiativ.se/>

Espagne : plusieurs provinces refusent d'appliquer la loi libéralisant l'IVG.

« *Depuis 5 juillet les femmes peuvent avorter librement en Espagne...* », annonce **Le Figaro** du 7 juillet, « *sauf si elles vivent à Madrid, en Navarre, en Galice ou à Murcie* ». Selon le quotidien, « *la loi de libéralisation de l'IVG, préparée par le gouvernement socialiste de José Luis Zapatero, se heurte en effet à la fronde de plusieurs régions dirigées par la droite* ». Le gouvernement entend « *sanctionner* » les régions rebelles, qu'il qualifie d'« *irresponsables* » selon le journal. « *Mais en attendant, la droite pense que l'épreuve de force lui profite. Face à une mesure qui suscite l'émoi de son électorat, le PP apparaît comme le protecteur du « droit à la vie » et des valeurs conservatrices* » conclut Le Figaro.

Inde, Chine... Quand les femmes auront disparu...

Paris Match du 1^{er} juillet publie un entretien avec **Bénédicte Manier**, l'auteure de « *Quand les femmes auront disparu, l'élimination des filles en Inde et en Asie* », aux éditions **La Découverte** paru en 2006 (synthèse du 31 mars 2010). L'hebdomadaire souligne que maintenant en Inde, certaines cliniques « *proposent un forfait échographie + avortement si le fœtus est une fille* ». A noter également que dans un article sur « *La révolution démographique en Chine* », **Courrier International** du 8 juillet indique dans un encadré que « *diverses campagnes contre la discrimination des filles - notamment contre la pratique des avortements sélectifs - ont été lancées par les autorités depuis les années 90* ». « *Dans certaines régions, les familles bénéficient d'aides financières ou sont exonérées des frais de scolarité pour leurs filles* » explique l'hebdomadaire avant de conclure : « *le recensement effectué* » cet été dans tout le pays permettra de savoir si ces différents programmes ont réussi à combler le déficit de la population féminine ».



Action des Pays-Bas contre le trafic des êtres humains

Le Rapporteur national sur le trafic des êtres humains des Pays-Bas (**Nationaal Rapporteur Mensenhandel** - NRM) vient de publier et de mettre en ligne son 7^e rapport annuel sur le trafic des êtres humains. Les Pays-Bas consacrent un site entier à cette question. Le site est entièrement traduit en anglais. On y retrouvera les rapports annuels ainsi qu'un certain nombre d'informations sur la législation dans le domaine et l'action des Pays-Bas contre le trafic des êtres humains.



[Visiter le site du NRM](#)

Nations Unies

« ONU Femmes » sera opérationnelle en janvier 2011

L'Assemblée générale de l'**Organisation des Nations Unies** (ONU) a voté le 2 juillet à l'unanimité en faveur de la création d'une nouvelle entité, qui aura vocation à être appelée « ONU Femmes », pour accélérer la réduction des inégalités de genre et développer l'aide en faveur des femmes et des jeunes filles. La création, qualifiée d'historique, de l'entité de l'ONU pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes est le résultat d'années de négociations entre Etats Membres (synthèses des 27 mai et 16 septembre 2009). « *Je suis reconnaissant envers les Etats Membres pour avoir franchi cette étape pour les femmes et les jeunes filles du monde entier* », a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, **Ban Ki-moon** avant d'ajouter : « *l'ONU Femmes va stimuler les efforts de l'ONU afin de promouvoir l'égalité de genre et éradiquer les discriminations dans le monde* ». La nouvelle entité sera le résultat de la fusion entre plusieurs programmes et fonds déjà dédiés à l'égalité des genres : la Division de la promotion de la femme, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Les opérations et les moyens de la nouvelle structure dépendront des contributions volontaires des Etats Membres. Les Etats se sont accordés pour considérer que 500 millions de dollars seraient un minimum à réunir pour le lancement. L'ONU Femmes sera opérationnelle en janvier 2011.



[Retrouver la liste des organismes de l'ONU en charge des questions « femmes »](#)

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale.

Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur. Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale - Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille - sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>